

# Amélioration de la qualité sanitaire de l'environnement extérieur

des établissements sanitaires  
et médico-sociaux

témoignages en Nouvelle-Aquitaine



Suppression de  
l'usage de produits  
phytosanitaires



Information sur la qualité  
de l'air extérieur



Création et  
expérimentation de  
jardins thérapeutiques



Lutte contre les gîtes  
larvaires de moustiques  
sur site



Réduction de la présence  
de végétaux émetteurs de  
pollens allergisants



# Mot d'introduction

*Les établissements sanitaires et médico sociaux, trop souvent considérés comme seulement acteurs de soins, sont également un pivot de la politique de santé publique qu'ils doivent déployer en leur sein auprès des usagers et de leur personnel.*

*De plus, ils sont de plus en plus identifiés comme étant des établissements ressource au bénéfice de l'ensemble de leur bassin de population tant dans le domaine du soin ou de la prise en charge que dans celui de la santé publique.*

*A cet égard les établissements sanitaires et médico sociaux doivent se montrer exemplaires dans la mise en œuvre des principes de développement durable en participant notamment à la diminution de l'impact de leurs activités sur l'ensemble des facteurs environnementaux.*

*Ce livret est destiné à améliorer la qualité sanitaire de l'environnement extérieur des établissements sanitaires et médico sociaux. Conçu dans le prolongement du Plan National Santé Environnement 3 et s'appuyant sur l'expérience d'établissements novateurs dans la région Nouvelle-Aquitaine, il est un outil pour la mise en œuvre de ces actions promotrices de santé.*

*La suppression des produits phytosanitaires, la réduction des plantes allergisantes, la lutte contre les gîtes larvaires des moustiques ou la création de jardins thérapeutiques sont autant d'actions qui contribuent à l'exemplarité des établissements.*

## Nicolas Portolan

Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie  
ARS Nouvelle-Aquitaine



## Jean Jaouen

Directeur de la Santé Publique  
ARS Nouvelle-Aquitaine



# Genèse du projet



Nature et meilleure guérison vont de pair, la nature est bénéfique pour la santé. C'est la raison pour laquelle les établissements sanitaires et médico-sociaux sont de plus en plus nombreux à mettre l'environnement extérieur au service des usagers et des personnels. Dans le cadre hospitalier et para-hospitalier, cela implique cependant des aménagements et un certain nombre de précautions quant aux nuisibles, végétaux ou encore certains types de produits utilisés.

Le présent livret portant sur la qualité de l'environnement extérieur des établissements sanitaires et médico-sociaux est le fruit d'un projet financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Il permet un retour d'expérience régional et met ainsi en lumière les efforts aussi bien à visée préventive que curative d'établissements sanitaires et médico-sociaux de la Région Nouvelle-Aquitaine.

## **En prolongement du PNSE 3, Plan National Santé Environnement 2016-2019,**

ont été identifiés les cinq thèmes ci-dessous pour les établissements de la région Nouvelle-Aquitaine :

- 1/ **Suppression de l'usage de produits phytosanitaires**
- 2/ **Réduction de la présence de végétaux émetteurs de pollens allergisants**
- 3/ **Lutte contre les gîtes larvaires de moustiques sur site**
- 4/ **Création et expérimentation de jardins thérapeutiques**
- 5/ **Information sur la qualité de l'air extérieur**

Chacun d'entre eux fait l'objet d'une synthèse thématique élaborée grâce à la participation d'établissements du territoire, adhérents du C2DS.

En vous souhaitant une bonne lecture,

**François Mourgues**  
Président du C2DS



# Suppression de l'usage de produits phytosanitaires

## Rappel réglementaire

L'arrêté du 27 juin 2011 a interdit l'utilisation de produits considérés dangereux « dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables ». Les espaces verts ainsi que les terrains de sport et de loisirs ouverts au public font par conséquent l'objet de mesures spécifiques à respecter également par les établissements sanitaires et médico-sociaux (tout statut juridique et secteur d'activité confondus).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) interdit l'utilisation de certains pesticides dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Quelques rares produits ne présentant pas de risque toxicologique (cf. **arrêté du 10 mars 2016** déterminant les phrases de risque visées au premier alinéa de l'article L. 253-7-1 du code rural et de la pêche maritime), étant « à faible risque » (classement écotoxicologique uniquement) ou admis dans le cadre de l'agriculture biologique restent autorisés dans les lieux cités.

En attendant, le dispositif **Certiphyto**, formant les professionnels à cette transition, est l'outil indispensable pour prévenir les risques liés à cette utilisation et pour proposer des solutions alternatives adaptées à chaque situation. Pour mémoire, la **certification individuelle** est obligatoire depuis fin 2015 pour **tout utilisateur de produits phytosanitaires à des fins professionnelles**.

## Recommandations sur le passage à « Zéro Phyto »

- ☛ Solliciter l'avis d'un professionnel agréé pour mettre en place des solutions alternatives adaptées (agrément pour les entreprises de conseil à l'utilisation entre autres de produits phytosanitaires)
- ☛ Intégrer la question de l'entretien dès la conception des espaces
  - ☛ Penser à mutualiser l'achat de matériel spécifique pouvant être coûteux (broyeur, désherbeur thermique)



## Il est indispensable d'adapter les méthodes et le matériel à vos besoins et à votre budget :

- Un broyeur doit être choisi, entre autres, selon la puissance, le diamètre de coupe et le niveau sonore.
- Un désherbeur thermique doit être choisi, entre autres, selon la surface à couvrir et le mode de déplacement.

### Pour aller plus loin :

Ministère en charge du développement durable :

[www.developpementdurable.gouv.fr/Les-pesticides-interdits-dans-les,39463.html](http://www.developpementdurable.gouv.fr/Les-pesticides-interdits-dans-les,39463.html)

Certiphyto :

[www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31192](http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31192)

Produits autorisés :

[ephy.anses.fr](http://ephy.anses.fr)

# Suppression de l'usage de produits phytosanitaires

## expérience en région Nouvelle-Aquitaine

### Le CHI de Monts et Barrages (87) et sa démarche « Zéro pesticide »

Le CHI de Monts et Barrages comprend deux sites : l'Hôpital du Dr René Barrière (EHPAD, MCO, SSR), à Saint-Léonard-de-Noblat, et l'EHPAD Jalouneix Bertroff à Bujaleuf. Ce regroupement d'établissements ruraux dispose d'une capacité d'accueil de 250 places et 10 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts. Depuis 2012, il a fait le choix de ne plus utiliser de produit « phyto » pour l'entretien des espaces et le désherbage en particulier. Cette démarche volontaire construite en plusieurs étapes, a pu être mise en place grâce à un accompagnement et des conseils adaptés.



Jardin de l'Hôpital  
du Dr René Barrière

#### Témoignage de Christophe Toucanne, responsable logistique :

« Une charte « Zéro pesticide » a été signée, engageant ainsi l'établissement aux côtés du Conseil Général de la Haute-Vienne et des associations partenaires, Limousin Nature Environnement et la FREDON Limousin. Le diagnostic réalisé en 2012 a permis de proposer des solutions précises pour chaque site (dans le cadre du plan Ecophyto). »



### Résumé des principaux changements :

#### Actions préventives

- Compostage : les feuilles, les résidus de tonte, voire certains déchets organiques alimentaires sont compostés sur place. Le compost produit vient substituer l'engrais chimique dans les nouvelles plantations.
- Broyage : les branches coupées lors de l'entretien du parc sont broyées systématiquement. Les copeaux obtenus sont utilisés pour le paillage des massifs, ce qui empêche le développement des adventices.
- Plantes couvre-sols : le choix d'espèces couvrantes permet de réduire les surfaces à entretenir et ainsi la durée de cet entretien.



Désherbeur  
thermique



Zone de broyage/  
compostage

#### Actions curatives

- Désherbeur thermique « Chalugaz » : ce nouvel outil est venu remplacer le traditionnel pulvérisateur pour l'entretien des allées et trottoirs. Son achat et son utilisation ont été mutualisés sur quatre établissements du territoire Monts et Barrages pour optimiser les coûts.
- Désherbage manuel dans les massifs : en complément des autres actions, il faut parfois arracher les mauvaises herbes manuellement pour un résultat satisfaisant, notamment dans les massifs. Son recours est cependant fortement réduit par les méthodes préventives et la bonne utilisation du chalumeau.

# Réduction de la présence de végétaux émetteurs de pollens allergisants

## Pourquoi agir ?

En France, les pollens sont responsables de réactions allergiques chez 10 à 20 % de la population. Communément nommé « rhume des foins », il se manifeste par des rhinites, des conjonctivites ou de l'asthme allergiques. Les réactions allergiques sont exacerbées en cas d'exposition marquée à la pollution atmosphérique.

Le nombre de ces allergies respiratoires étant en constante augmentation, l'OMS estime que cela pourrait atteindre 50 % de la population en 2050. Le changement climatique agit notamment sur ce phénomène en allongeant les périodes d'émission des espèces végétales responsables. Il est par conséquent indispensable de prendre en compte cette problématique pour limiter leur présence dans l'environnement extérieur de l'établissement, pour la santé des usagers et du personnel. Aucune obligation réglementaire n'existant à ce jour, il s'agit par conséquent de démarches volontaires de prévention.

## Quelques espèces à surveiller localement



Cyprés



Bouleau



Platane



Graminées



Ambrosie

## Comment agir dans son établissement ?

### Réaliser un état des lieux

- Effectuer un diagnostic permettant d'identifier les espèces présentes à surveiller et ainsi de connaître les périodes de pollinisation référencées.

### Aménager les espaces verts extérieurs

- Choisir une végétation ornementale adaptée : essences locales, variées, de préférence non allergisantes.
- Remplacer les espèces végétales les plus allergisantes par des espèces non allergisantes de préférence indigènes.

Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) apporte un ensemble de conseils techniques, notamment sur les choix d'essences pour les nouvelles plantations. Il publie également des documents informatifs disponibles gratuitement, comme le « guide d'information de la Végétation en ville », référence dans ce domaine disponible en ligne (cf. image ci-contre).

### Relayer les alertes

Diffuser au moins en temps réel l'information relative aux pics d'émission de pollens présents localement auprès des usagers et du personnel. L'objectif étant de permettre l'ajustement des comportements y compris médicaux.

Pour aller plus loin :

[www.vegetation-en-ville.org](http://www.vegetation-en-ville.org)

[www.pollens.fr/docs/gramineesornementales.pdf](http://www.pollens.fr/docs/gramineesornementales.pdf)

# Réduction de la présence de végétaux émetteurs de pollens allergisants : expérience en région Nouvelle-Aquitaine

## Etablissement lanceur d'alerte pollens

L'établissement de médecine, de soins de suite et de réadaptation (groupe MGEN, site Alfred Leune) de Sainte-Feyre (23) a choisi de réaliser un outil innovant : le **pollinarium sentinelle**. L'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF), avec le soutien du Conseil Départemental de la Creuse, a porté ce projet. Dans un espace dédié sur le site de l'établissement, les plantes les plus allergisantes du secteur (périmètre de 50 km) sont cultivées et observées quotidiennement. Cela permettra d'anticiper et de prévenir les personnes allergiques, d'adapter leur traitement à la période de pollinisation, avant même le début des symptômes. Ce déclencheur d'alerte sera opérationnel d'ici 2018.



Pollinarium sentinelle de Sainte-Feyre

Pour aller plus loin : [www.alertepollens.org/](http://www.alertepollens.org/)

## Un aménagement réfléchi des espaces verts

Sortons de la région pour voir ce qui se fait ailleurs : la construction du **CH Alès-Cévennes** (30) a été réalisée en respectant le cahier des charges Haute Qualité Environnementale (HQE). Un des items à intégrer étant de choisir les végétaux « **non-allergisants, régionaux, nécessitant peu d'entretien et peu d'eau** ». Cette démarche permet de réduire l'impact environnemental tout en protégeant la santé des usagers et du personnel. Respecter cette démarche pour toute plantation à venir permet d'obtenir un résultat optimal.

Pour aller plus loin : [www.ch-ales.fr/](http://www.ch-ales.fr/)

Calendrier pollinique élaboré à partir de données 2004/2006 pour Besançon		Périodes à risques							
Arbres et arbustes	Potentiel allergisant	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
Aulnes	●●●●●								
Bouleaux	●●●●●								
Charmes	●●●●●								
Châtaigniers	●●●●●								
Chênes	●●●●●								
Noisetiers	●●●●●								
Hêtres	●●●●●								
Frênes	●●●●●								
Moracées (Muriers...)	●●●●●								
Peupliers	●●●●●								
Platanes	●●●●●								
Saules	●●●●●								
Tilleuls	●●●●●								
Thuyas, cyprès, chamaecyparis, genévriers, ifs	●●●●●								

Exemple de calendrier pollinique

■ Risque modéré  
■ Risque important

## Un jardin sous surveillance

En collaboration avec le **RNSA**, un protocole de suivi hebdomadaire des plantes qui émettent des pollens allergisants a été mis en place en 2015, dans le **Jardin Botanique littoral Paul Jovet à St-Jean-de-Luz** (64).

Des relevés phénologiques relatifs à la pollinisation sont assurés par un référent du site et transmis au RNSA. Les observations permettent à ce dernier d'anticiper les émissions de pollens et d'alerter la population locale en cas de risque élevé. L'autre intérêt de cette collaboration relève des compétences techniques du RNSA sur le choix des plantes du jardin botanique, pour **éviter de concentrer de grandes quantités de pollens allergisants** sur un même site accueillant du public.

Ce dispositif permet aux établissements de s'informer sur les pics d'émissions des pollens présents localement.



Jardin botanique de Saint-Jean-de-Luz

# Lutte contre les gîtes larvaires de moustiques sur site

## Rappel réglementaire

Les articles L 6111-2 et L 6144-1 du Code de la santé publique précisent notamment les obligations des établissements de santé pour « prévenir et traiter les événements indésirables liés à leur activité ». En outre, la Direction Générale de la Santé a publié le 16 avril 2015 une instruction relative à la mise en oeuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue qui indique les mesures de prévention que doivent adopter les établissements de santé.

## Agir pour empêcher la prolifération du moustique tigre

La métropole française est soumise à l'invasion progressive de son territoire par le moustique tigre (*Aedes albopictus*), vecteur potentiel des virus de la dengue, du chikungunya et du zika. Il se caractérise par son activité diurne, qui peut s'étendre de mai à novembre, et sa préférence pour le sang humain (plutôt que celui des autres mammifères).

Le comportement de ce moustique rend son éradication particulièrement difficile. En effet, il affectionne les zones urbanisées, où il trouve facilement des proies et peut se reproduire sans problème. Pour un établissement de santé et médico-social, il s'agit donc de combiner les actions de prévention et de surveillance afin de contribuer à la lutte contre le moustique tigre.



Taille d'un moustique tigre : 5 mm

## Piqûres potentiellement dangereuses

Le moustique tigre peut transmettre les virus de la dengue, du chikungunya ou du zika après avoir piqué une personne atteinte d'une de ces maladies. Il agit ainsi en tant que vecteur entre une personne malade et une personne saine.

## Comment agir ?

En cas d'observation d'un moustique tigre, informer et signaler sa présence sur le portail : [www.signalement-moustique.fr/](http://www.signalement-moustique.fr/)

## Actions de prévention

Il s'agit de mettre en place la chasse aux gîtes potentiels, ce qui permet la destruction des larves :

- Supprimer les coupelles sous les pots de fleurs.
- Nettoyer régulièrement les toits et gouttières pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie.
- Retirer tous les contenants potentiels d'eau stagnante comme des pneus usagés, des seaux, bidons, débris...
- Couvrir les réservoirs d'eau.
- Entretien des espaces verts pour éliminer les gîtes de repos que constitue la végétation.

## Actions de surveillance et de protection

En cas de présence avérée, il s'agit de protéger les usagers et le personnel :

- Contrôler les gîtes potentiels et détruire les larves.
- Limiter l'accessibilité des locaux aux moustiques (moustiquaires de fenêtre, diffuseurs électriques, climatiseurs...).
- Porter des vêtements longs, protéger les pieds et chevilles.
- Utiliser des répulsifs cutanés (des précautions d'emploi sont à respecter notamment chez l'enfant et chez la femme enceinte).



### Pour aller plus loin :

Sur le site de L'Agence Régionale de Santé, retrouvez la campagne de sensibilisation qui permet d'avoir les bonnes informations et de les diffuser : [www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr/moustique-tigre.info](http://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr/moustique-tigre.info)

# Lutte contre les gîtes larvaires de moustiques sur site : expérience en région Nouvelle-Aquitaine

## Retour d'expérience de la Maison de Santé Marie Galène (33)

Cet établissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO) est une structure privée non lucrative. Il dispose d'une capacité d'accueil de 73 lits et places. Des actions simples mais adaptées permettent de prévenir le développement des moustiques dans l'établissement, dans un contexte de progression du moustique tigre.

## Surveillance de la présence de moustiques tigres

- **Vérification des eaux stagnantes** : les dalles et les toits sont régulièrement vérifiés par le service maintenance. L'ESAT responsable de l'entretien des espaces verts est également acteur de cette lutte.
- Le recours à l'outil proposé par la campagne ARS permet de reconnaître le moustique tigre et de se renseigner sur les endroits pouvant constituer un gîte pour ses larves.



Pots de fleurs percés, sans coupelle



Bassin d'ornement filtré spécialement



Toit-terrasse entretenu régulièrement

## Réduction des gîtes larvaires

- **L'utilisation systématique de pots de fleurs percés sans coupelles** : devant l'entrée des bâtiments, dans le jardin ou encore dans les patios.
- **L'entretien des gouttières et toits-terrasses** permet la bonne évacuation des eaux de pluie et empêche l'apparition de mousses pouvant créer des retenues.
- **La filtration des bassins d'ornement** à l'aide d'une pompe à UV qui capte et détruit les oeufs de moustiques.

## Communication auprès des usagers et des personnels

- **L'information et les recommandations de l'ARS** sont diffusées sur les écrans de l'établissement de mai à novembre, ce qui permet une vigilance collective durant cette période critique.



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
MARIE GALÈNE

## Moustique Tigre en Gironde

Information aux particuliers

Diaporama d'information

# Création et expérimentation de jardins thérapeutiques

## Un peu d'histoire :

Le premier jardin thérapeutique de France, créé à l'hôpital de jour de la Pitié Salpêtrière en 1997, était présenté sous la forme d'un atelier potager-fleurs. Stimulant le corps (via les sensations ou l'effort physique) et l'esprit (par un travail sur la mémoire), il a depuis convaincu de nombreux professionnels, tant pour ses bénéfices sur les usagers que sur les personnels. Cet outil innovant d'aide au processus de soin ne fait pas l'objet d'un cadre réglementaire particulier.



## Le jardin « art, mémoire et vie » du CHRU de Nancy

Ce jardin est unique en France de par sa conception et ses dimensions (3 842 m<sup>2</sup>). Dédié aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer, aux patients en soins palliatifs et aux familles, il a depuis son ouverture en 2010, fait l'objet de plusieurs recherches dans les domaines de la santé et des sciences humaines.

## Explications du Dr Thérèse Rivasseau-Jonveaux, neurologue au CHRU de Nancy et présidente de l'association JAZ PAIREspective, co-fondatrice de ce jardin :

« Pour devenir thérapeutique, un jardin doit répondre aux besoins de ses usagers : résidents et leurs visiteurs, ainsi qu'à ceux de l'équipe soignante. En effet, chacun des professionnels de l'équipe doit pouvoir intégrer le jardin au quotidien comme médiation de sa pratique de soins.

L'aménagement du jardin doit prévoir la sécurité de ses usagers. La conception vise à une sollicitation sensorielle, cognitive et émotionnelle et à favoriser les interactions sociales. L'adéquation du jardin à ses objectifs doit être évaluée afin de réaliser d'éventuels ajustements de son aménagement. La multiplication des centres d'intérêts, l'introduction d'une dimension artistique réfléchie et adaptée aux objectifs thérapeutiques, la possibilité de s'y installer, de s'y promener, d'y pratiquer des activités seul, avec ses proches ou en groupe encadré par les professionnels, d'accueillir des intervenants extérieurs, des manifestations culturelles et artistiques permettent d'optimiser le potentiel thérapeutique du jardin. »



Pour aller plus loin :

[www.chu-nancy.fr](http://www.chu-nancy.fr)

[www.jazpairespective.fr](http://www.jazpairespective.fr)

# Création et expérimentation de jardins thérapeutiques : expérience en région Nouvelle-Aquitaine

## Quand un EHPAD se construit autour de son jardin : retour d'expérience du CH de Guéret (23)

Située sur le site panoramique de Cherdon, la résidence Anna Quinquaud regroupe l'essentiel des services gériatriques du CH de Guéret dans un lieu original et innovant. Elle dispose de 225 places d'hébergement et de soins, au service de la personne âgée dépendante. Cet établissement est singulier de par ses 6 200 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs pour une surface construite de 3 608 m<sup>2</sup>.

Inaugurée en 2013, cette résidence a été conçue autour d'un jardin à but thérapeutique (en perpétuelle évolution), permettant une palette d'activités adaptées aux usagers :

- Parcours de promenade (intérieur/ extérieur)
- Jardinage (fleurs, potager)
- Rééducation, exercice physique
- Art créatif
- Cuisine thérapeutique
- Détente (usagers et personnel)
- Activités collectives de plein air



## Témoignage de Catherine Foussadier, cadre supérieur de santé

« L'autonomie des résidents (souvent très âgés) est favorisée par le contexte ergothérapeutique dans lequel s'inscrivent ces activités : jardin des senteurs, jardin des couleurs, potager, roseraie, bosquet, bassins... Ce cadre agréable et stimulant est aussi plus accueillant pour les visiteurs (familles en particulier). Des bancs sont disposés tout au long du parcours et la luminosité est contrôlée notamment avec un éclairage adapté. Les allées de promenade ainsi que le choix du revêtement facilitent la promenade.

De nouvelles activités sont en préparation, en concertation avec les résidents, afin de renforcer cette nouvelle impulsion : création d'un terrain de pétanque, allongement du parcours de promenade, etc. »



Parmi les créations des résidents : des pots de fleurs décorés pour le jardin

# Information sur la Qualité de l'Air Extérieur

## Pourquoi agir ?

En France, la pollution atmosphérique concerne directement 60 % de la population. Elle est responsable de près de 42 000 décès prématurés chaque année, soit une perte moyenne d'espérance de vie de 8,2 mois pour un coût évalué à 20,3 milliards EUR annuels. L'essentiel de l'impact sanitaire est lié à la «pollution de fond» (lorsque les seuils ne sont pas dépassés). Toutefois, les pics de pollution ont un impact significatif sur les populations les plus fragiles. S'informer, diffuser les messages sanitaires et adopter les bonnes pratiques permet de protéger la santé des usagers et personnels, en particulier celle des plus sensibles et vulnérables.

## Informers usagers et personnels

La pollution atmosphérique ne se limite pas aux grandes villes. Il est important de s'informer et d'organiser les actions quelle que soit la situation géographique de l'établissement.

## Rappel réglementaire

L'arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé définit les messages sanitaires à diffuser en fonction de la nature de la pollution et des contextes locaux pour certains polluants (particules de taille inférieure à dix micromètres (PM10), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>)).

L'ARS transmet aux établissements les informations à communiquer auprès des personnes sensibles et vulnérables présentes dans la structure.

## À chaque niveau de pollution ses messages sanitaires

**Seuils d'information et de recommandation** : niveaux au-delà desquels une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence. Ce sont les procédures les plus fréquentes.

**Seuils d'alerte** : niveaux au-delà desquels une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de groupes particulièrement sensibles au sein de la population. Une telle situation rend nécessaire la diffusion immédiate d'informations adaptées et de recommandations pour réduire certaines émissions.

## Messages sanitaires à diffuser aux populations

(à titre d'exemple en cas de dépassement prévu ou constaté des seuils d'alerte pour certains polluants - annexe arrêté du 20 août 2014)



Populations cibles	Messages sanitaires (procédure d'alerte)
<p><b>Populations vulnérables :</b> Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p><b>Populations sensibles :</b> Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p><b>En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants : PM10, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub> :</b> Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (horaires à préciser éventuellement au niveau local). Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.</p>
	<p><b>En cas d'épisode de pollution à l'O<sub>3</sub> :</b> Evitez les sorties durant l'après-midi (ou horaires à adapter selon la situation locale). Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</p>
	<p><b>Dans tous les cas :</b> En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence sanitaire locale (*) (lorsqu'elle est mise en place) ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</p>
<p><b>Population générale</b></p>	<p><b>Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</b> En cas d'épisode de pollution à l'ozone, complétez par : Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues. En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple: essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence sanitaire locale (*) (lorsqu'elle est mise en place).</p>

(\*) Coordonnées (site internet et/ou téléphone) de la permanence sanitaire lorsqu'elle est mise en place localement.

## Pour aller plus loin :

- Arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé
- Agence Régionale de Santé : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

# Information sur la Qualité de l'Air Extérieur :

## expérience en région Nouvelle-Aquitaine

### Pic de pollution : la Maison de Santé Marie Galène agit

Située en milieu urbain (Bordeaux), la Maison de Santé Marie Galène est particulièrement vigilante vis-à-vis des pics de pollution atmosphérique. Retour d'expérience avec Rémy Bironneau, adjoint de direction.

### Organiser la diffusion de l'information de l'ARS

« L'ARS contacte notre établissement à chaque prévision d'un pic de pollution (neuf déclenchements en Gironde en 2015). Notre établissement a organisé la diffusion de cette information sur les écrans situés dans le hall et les chambres à destination des usagers et des personnels. Ainsi, les recommandations peuvent être connues et suivies par tous. »

### Eviter l'exposition à l'extérieur

« Un dispositif spécifique est mis en place par le personnel pour les personnes vulnérables. En cas de pic d'ozone, elles sont informées pour limiter les sorties de l'établissement et surveillées par les personnels (mesure de précaution). Rester dans les bâtiments permet de limiter le risque sanitaire lié à ce type d'exposition. Nous conseillons également au personnel de limiter les sorties et d'ouvrir les fenêtres tôt le matin de préférence. »

### Traiter l'air extérieur pour une meilleure qualité de l'air intérieur

« L'établissement dispose d'équipements récents et performants munis de filtres régulièrement entretenus. Ces filtres permettent d'éviter la contamination de l'air intérieur par des polluants présents dans l'air extérieur, à l'exception des particules fines (PM10) qui ne peuvent pas être filtrées par de simples filtres positionnés sur les entrées d'air. Une démarche relative à la qualité de l'air intérieur a parallèlement été mise en place. »

### Attention : le risque n'est pas limité aux grandes villes !

Il est important de s'informer et d'organiser les actions quelle que soit votre situation géographique. Les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) diffusent en continu les indices de qualité de l'air sur chaque région. Ces données sont utiles pour mettre en place des procédures adaptées et protéger les personnes sensibles et vulnérables.

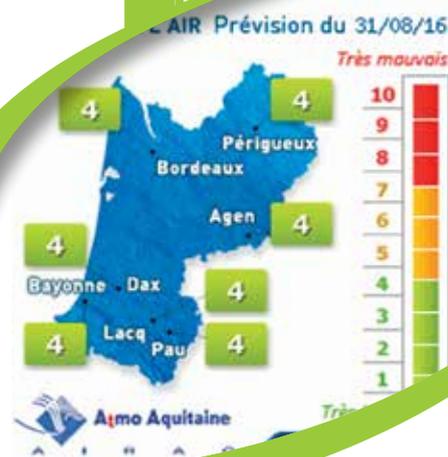
#### **Votre interlocuteur AASQA :**

Aquitaine : [www.airaq.asso.fr](http://www.airaq.asso.fr)

Limousin : [www.limair.asso.fr](http://www.limair.asso.fr)

Poitou-Charentes : [www.atmo-poitou-charentes.org](http://www.atmo-poitou-charentes.org)

Exemple d'indices  
de la qualité de  
l'air en Aquitaine







# L'environnement extérieur, parlons-en !

*Ces fiches visent à valoriser les actions d'amélioration de la qualité sanitaire de l'environnement extérieur des établissements pilotes. L'ARS Nouvelle-Aquitaine souhaite accompagner l'ensemble des établissements vers une démarche environnementale, réduisant les risques d'exposition à des agents environnementaux pathogènes et contribuant à améliorer la santé des patients et des professionnels.*

*Les établissements pilotes bénéficient d'une expérience pouvant aider ceux qui s'engageront dans un projet similaire. Vous trouverez les contacts utiles ci-dessous afin d'obtenir des informations complémentaires.*



## Contacts

### Etablissements pilotes :

#### Centre Hospitalier Intercommunal de Monts et Barrages (87)

Contact : Christophe Toucanne

6, Boulevard Carnot - 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

Tél. 05 55 56 43 00

#### Maison de Santé Marie Galène (33)

Contact : Rémy Bironneau

30, Rue Kléber - 33200 BORDEAUX

Tél. 05 57 22 25 57

#### Centre Hospitalier de Guéret (23)

Contact : Catherine Foussadier

39, Avenue de la Sénatorerie - BP 159 - 23011 GUERET

Tél. 05 55 51 70 90

### Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine :



103<sup>Bis</sup>, Rue Belleville - CS 91704

33063 BORDEAUX Cedex

ars-alpc-contact@ars.sante.fr

Tél. 05 57 01 44 00

### C2DS

(Comité pour le Développement Durable en Santé) :

Contact : Wiebke Winkler

3, Rue de l'Île d'Or - 37400 AMBOISE

wiebke.winkler@c2ds.eu

Tél. 06 98 53 24 12



### Réalisation et rédaction :

C2DS en partenariat avec Bruno Tudal, spécialiste environnement

réalisation de diagnostics et préconisations

4, Rue Marcellin Berthelot - 33400 TALENCE

bruno.tudal33@gmail.com

Tél. 06 73 50 71 32

